

Initiatives parlementaires

que celle de la responsabilité de l'environnement. Je pense, dès lors qu'il ne faille nommer tout de suite ou très bientôt un vérificateur. Je crois donc que de nommer tout de suite un contrôleur général, ce serait de mettre la charrue devant les boeufs, si je puis dire. Ce serait d'embaucher un camionneur sans qu'on sache s'il conduira un poids lourd ou pour un poids léger, sans savoir si ce camionneur va transporter du vrac, des personnes ou autres. Je pense qu'il est prématuré, monsieur le Président, d'engager ou d'implanter une telle fonction tout de suite, parce que vous savez l'environnement c'est très complexe, c'est très vaste. Et quand on pense uniquement à l'envergure des activités qu'un tel vérificateur devrait gérer, quand on pense à toute l'envergure de ces activités que seulement un gouvernement fédéral gère, lequel nous représentons, on en perd quasiment la tête tellement c'est vaste et complexe.

J'en profite donc pour vous dire les difficultés que cela pourrait susciter. Vous savez que toutes les activités du gouvernement fédéral, qui est un organisme très vaste, très complexe, cela peut représenter 585 000 Canadiens comme employés. Cela peut représenter 30 000 immeubles que nous devons gérer et tout ce beau monde, avec le gouvernement fédéral, c'est un marché de 10 milliards de dollars de biens de consommation et de produits industriels, répartis dans au-delà de 17 000 catégories. Vous voyez tout de suite la patinoire très vaste sur laquelle un vérificateur devrait patiner et jouer, et il n'est pas élu. Le vérificateur n'est pas un fonctionnaire élu et on devrait lui demander de gérer tout cela, d'établir des normes avec ses propres fonctionnaires! Je pense, et cela me paraît clair, qu'en raison de l'ampleur et de la diversité des activités en cause, le comportement du gouvernement a donc une incidence considérable sur l'environnement. Et dans ce contexte, les Canadiens sont en droit de s'attendre de leur gouvernement, et de personne d'autre, qu'il agisse de manière responsable en matière de protection de l'environnement.

Bien entendu, monsieur le Président, le gouvernement n'est pas une entreprise comme les autres, j'en conviens. Mais justement c'est là la différence, c'est là la grande nuance, parce que l'impact de ce gouvernement et de ses activités sur l'environnement dépasse le cadre normal de ses activités. C'est ce qui fait que le gouvernement doit donc établir des règles et des règlements qui régissent le mode de fonctionnement d'un grand nombre d'entreprises du secteur privé. Et ces règles et ces règlements, qui

sont tous rassemblés dans ce qu'on appelle la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, déterminent donc les conditions. Mais il existe à part cela, pour tout le secteur privé, d'autres lois, règlements et programmes qui, tout en cherchant à atteindre un large éventail de buts socio-économiques, viennent quand même appuyer les politiques légitimes du gouvernement.

En tenant compte donc de l'ampleur et de l'incidence des activités gouvernementales, de quels moyens donc disposons-nous vraiment pour protéger l'environnement? La réponse, monsieur le Président, me paraît bien simple. Il faut que la protection de l'environnement devienne une priorité partout au gouvernement. Il faut que le développement durable devienne, par voie de législation, le but explicite de chaque ministre dans la gestion. Il faut que le ministre de l'Environnement dispose de moyens nécessaires pour remplir efficacement son rôle.

Vous savez, c'est comme la sécurité. Aussi longtemps qu'on a cru que la sécurité appartenait à la police seulement, on s'est aperçu qu'il y avait de l'insécurité. On s'aperçoit aujourd'hui que la sécurité ne passe pas seulement par la police, mais elle passe aussi par l'entremise des citoyens. Il faut donc que chacun de nous participe, prenne ses responsabilités.

• (1800)

Monsieur le Président, je vous le dis, en quoi et comment un contrôleur avec des lois complexes et des fonctionnaires pourrait gérer l'environnement au Canada et toutes les activités du gouvernement? Je pense donc que poser la question, c'est y répondre.

À l'instar de mon collègue, je dis que ce gouvernement, monsieur le Président, a démontré sa compétence à l'égard de la gestion de l'environnement depuis plusieurs années et particulièrement depuis un an, surtout avec le Plan vert et le projet de loi C-78.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, la question est rayée du *Feuilleton*.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre reprend maintenant le débat sur la motion de M. Masse visant à la troisième lecture du projet de loi C-40.